

Le dialogue qui satisfait les patrons

Les patrons toucheront une compensation directe pour le coût supplémentaire de la hausse du salaire social minimum.

Le deuxième tour de la «bipartite» gouvernement-entrepreneurs s'est déroulé samedi au Ministère d'État. Un accord s'est dégagé de la réunion, apparemment sur la base d'une proposition gouvernementale. Une prochaine rencontre a été fixée au 8 décembre prochain.

De notre journaliste
Jean Rhein

L'accord en bref : le gouvernement a maintenu sa détermination de légiférer avec effet au 1^{er} janvier prochain à propos d'une augmentation du salaire social minimum de 1,9%.

En compensation du coût salarial supplémentaire pour les entreprises, le gouvernement versera une compensation à hauteur correspondante à la Caisse de mutualité des entrepreneurs. Cette institution avait été créée dans le contexte de l'introduction du statut unique et son but est l'assurance mutuelle contre le risque de financement du coût de la continuation généralisée des salaires en cas de maladie des travailleurs.

► Le chèque-service pour les patrons

L'accord prévoit en compensation une allocation directe de l'État à cette caisse patronale, au titre de l'exercice 2011.

Jean-Claude Juncker a laissé dans l'ombre les modalités pratiques. Il restera par conséquent à déterminer si la Caisse diminue ses cotisations à l'égard de ses adhérents ou si un autre mode de répartition, c'est-à-dire de décharge, sera applicable.

Samedi, le gouvernement n'a pas remis en cause non plus l'accord «bipartite» avec les syndicats, selon lequel aucune tranche indiciaire ne devrait échoir avant le mois d'octobre 2011.

Mais les patrons toucheront également une compensation à cet égard, si la prochaine tranche de l'adaptation automatique des salaires au coût de la vie venait à échéance avant la fin de l'année 2011. Les compensations pourraient alors se faire sous forme d'allègements fiscaux (sous une forme à préciser ultérieurement) éventuellement pendant l'année 2012.

► Reste à définir les modalités pratiques

L'ordre du jour de la prochaine rencontre «bipartite» gouvernement-patronat portera sur l'examen des données chiffrées des mesures envisagées et sur la simplification administrative.

À l'issue de la rencontre «bipartite», les représentants du patronat se sont montrés rassurés : «Si l'on connaît le Luxembourg et si l'on sait comment les décisions sont prises, le dialogue avec le gouvernement ne pouvait pas aboutir seulement avec un accord unilatéral avec les syndicats», a fait savoir Michel Würth, le président de l'UEL. «Le présent accord ne conduit pas aux indispensables réformes structurelles. On en parlera plus tard.»

À son tour, le Premier ministre a estimé que les réunions de la coordination tripartite reprendront en cas de besoin.



Les délégations se sont rencontrées à la Maison de Bourgogne.



Michel Würth : Le sourire aux lèvres, déjà avant la réunion.